



# Renaturation du lit mineur de la Suize et restauration de sa zone humide



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231004-2023-41-D-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet de la Marne le 09/10/2023

**SUIZE**

**Superficie concernée :  
8 hectares**

**COMMUNE(S)**

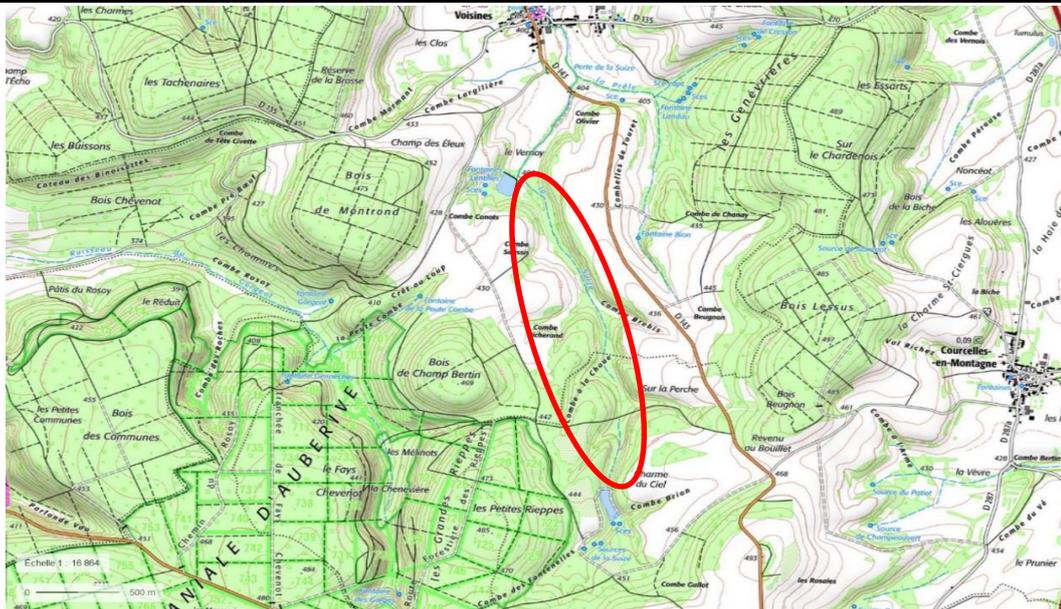
**Courcelles en Montagne et Voisines**

**MAITRE  
D'OUVRAGE**

**Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses Affluents (52)**

**Volume potentiellement  
stockable : environ 80.000 m<sup>3</sup>**

## LOCALISATION



## DESCRIPTION DE L'OPERATION

### Contexte et problématique

La rivière Suize a été curée et rectifiée dans les années 1970 pour assaicher le marais qui la borde en zone forestière. Des plantations, principalement composées d'épicéas communs ont été menés sur l'ensemble du fond de vallée. Pour autant, les résineux qui ne supportent pas les sols gorgés d'eau présentent aujourd'hui des diamètres de faibles dimensions. L'étude menée par le SMBMA de 2020 à 2022 a mis en avant une zone humide en dysfonctionnement par le lit mineur de la Suize qui est surdimensionné avec une section mouillée d'environ 2,5 à 3 m<sup>2</sup> alors qu'elle devrait être inférieure à 1 m<sup>2</sup>. Cet état entraîne des vitesses et des débits importants qui ont des impacts inondations en aval sur la communes de Voisines. La zone humide associée ne permet plus de jouer son rôle d'éponge en crue et de soutien d'étiage par un lit mineur trop profond qui la draine. Les milieux associés à cette humide sont en régression.

### Objectifs visés

Le projet vise d'une part à protéger plusieurs habitations (5) et bâtiments d'exploitation agricoles (2) sur la commune de Voisines. D'autre part les enjeux biodiversité sont très élevés avec des espèces et des espaces protégés qui pourront être restaurés par l'opération sur la zone humide et sur le lit mineur du cours d'eau. La restauration de la zone humide est prévue sur près de 8 hectares par suppression des résineux et renaturation du lit mineur afin d'accroître la superficie d'habitats spécifiques des ZH. La réduction de 2/3 de la section hydraulique (passage de 3 m<sup>2</sup> à 1m<sup>2</sup>) va permettre une meilleure rétention des eaux en crue sur l'ensemble de la surface de la zone humide. La Zone d'Expansion de Crue va être considérablement augmentée (environ 80.000 m<sup>3</sup> estimés de stockage supplémentaire). Le lit mineur de la Suize renaturé sur 2880 ml va permettre un gain de 20% de sa longueur par rapport à l'état actuel. La suppression par abattage et débardage de plus de 3200 tiges de résineux pour un volume d'environ 2800 m<sup>3</sup> va permettre un réhaussement de la nappe conjointement avec les opérations de renaturation du lit mineur permettant ainsi un soutien d'étiage au cours d'eau qui subi des assècs récurrents.

### Enjeux sur les parcelles concernées

Les parcelles sont situées en zone forestière sous régime forestier et géré par le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région de Langres pour la commune de Courcelles en Montagne (parcelles ZA 023, ZA001, ZA002) et par le Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive pour la commune de Voisines (parcelles ZN 002, ZN 003 ZN 004) et des parcelles privées (ZN 014, ZM 001, ZL 026, ZL 011) elles-mêmes en zone forestière. Les enjeux écologiques relevés lors de l'étude de faisabilité sont très importants avec des espèces faunistiques et floristiques protégées à l'échelon européen et national (Choin Ferrugineux, Aconit Napel, Ecrevisses à pattes blanches). Il est à noter que le projet est situé dans le Parc National de Forêts qui suit le dossier, l'opération étant inscrite dans la charte de l'établissement public.

#### Nature de l'intervention

L'opération va se dérouler en plusieurs temps forts : 1) Recrutement du MOE en 2023 qui va développer le projet au stade définitif qui est sensiblement le même que l'AVP issu de l'étude de faisabilité pour un dépôt du DLE en 2024. Ce point permettra d'identifier les secteurs à forts enjeux écologiques en vue de leur protection 2) Abattage et débardage des résineux présents dans la zone humide avec un contexte particulier puisqu'aucun engin mécanisé ne peut pénétrer sur les parcelles sans détruire un milieu écologiquement très riche et donc très fragile. Le projet prévoit (pour la première fois en France) **et à titre expérimental** un débardage par câble mâât dans une zone de plaine. Un camion grue motorisé, placé sur le seul chemin d'accès dans la zone forestière permettra la mise en oeuvre d'un tyrolienne avec des poulies fixées sur des épicéas qui auront été choisis pour supporter le poids des arbres et leur houppier à débarder de part et d'autre du lit de la Suize et sur 800 mètres en amont et en aval du camion grue, opération prévue en 2025. L'opération est particulièrement coûteuse (environ 150.000 € H.T.) pour un revenu forestier d'environ 90.000 €. 3) Renaturation du lit mineur de la Suize sur près de 2900 ml avec des matériels de faible dimension et rebouchage de l'ancien lit avec des matériaux extraits sur place et complétés par des apports extérieurs dans un contexte d'amenée de forte pente. L'opération se déroulera donc de 2023 à 2026 inclus.

#### Conditions d'exécution

L'opération sera effectuée sous DIG, mais également d'un dossier de demande de dérogation d'habitats d'espèces protégées à déposer à la DREAL Grand-Est pour une instruction par le CNPN, une évaluation de l'incidence de l'opération au titre de NATURA 2000 sera également nécessaire, l'autorisation du PNF sera obligatoire. L'intervention en zone humide de cette nature est une première en France sur une telle surface et dans un contexte aussi sensible, c'est pourquoi le SMBMA s'est entouré d'experts qui ont permis la définition du projet sous sa forme : des naturalistes, le Conservatoire des Espaces Naturels Champagne-Ardenne, l'OFB, la DDT 52, la DREAL Grand-Est, le Parc national des Forêts, l'Office National des Forêts, Marc COLAS référend national de l'OFB pour l'espèce écrevisse, la Fédération de Pêche de Haute-Marne ...

#### ECHEANCIER

Il s'agit d'une opération :  d'investissement  de fonctionnement  
 Les montants suivants sont :  HT  TTC

Détail des dépenses envisagées	Date estimée de démarrage	Date estimée de fin	Coût
Frais de maîtrise d'œuvre, de rédaction des dossiers règlementaires et consultation des entreprises de travaux	juin-23	mars-25	100.000 €
Restauration de la zone humide et débardage de l'ensembles des résineux et leur houppier	mars-25	déc-25	150.000 €
Renaturation du lit mineur de la Suize	avr-26	nov-26	720.000
Frais de maîtrise d'œuvre, du choix de l'entreprise au suivi de chantier jusqu'à la réception	mars-25	nov-26	73.000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1.043.000 € H.T.</b>

#### PLAN DE FINANCEMENT

Nature de la dépense	Montant	Subventions				Reste à charge du maître d'ouvrage	
		Organisme 1	Organisme 2	Organisme 3	Organisme 4	Euros	%
Ensemble de la dépense	1.043.000 €	Agence de l'Eau Seine-Normandie	- €	- €	- €	208.600 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>1.043.000 €</b>	<b>834.400 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>208.600 €</b>	<b>20%</b>